

N° SIRET (à rappeler dans toute correspondance) :

INSEE Grand Est – Établissement de Metz
ENQUETE CMOSS
5 rue Henry Maret
CS 90403
57 008 METZ CEDEX 01

Adresse de l'établissement enquêté

En cas de cessation d'activité, indiquez la date de cessation d'activité.....

(jour)	(mois)	(année)
--------	--------	---------

En cas de restructuration, indiquez le nouveau SIRET.....

En cas de restructurations multiples au cours de l'année 2023, indiquez le SIRET du dernier repreneur.

Merci de nous renvoyer ce questionnaire au moyen de l'enveloppe T jointe au plus tard le :

Veillez conserver un double du présent document complété.

Pour toute question relative à cette enquête, vous pouvez contacter votre correspondant à l'Insee :

Nom du correspondant : Equipe ECMOSS
Téléphone : 03 87 17 88 84
Adresse électronique: ecmoss@contact-insee.fr

Merci de nous indiquer le nom de la personne qui a rempli ce questionnaire et qui serait susceptible de fournir des précisions complémentaires :

Nom :

Fonction :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse électronique :

Important : Pour remplir les questionnaires, merci d'utiliser un stylo à bille noir.

Ne pas porter les centimes.

Pour les rubriques où vous n'avez rien versé ou rien reçu, indiquer 0.

Conformément aux recommandations des assises nationales de la simplification administrative, le temps nécessaire pour répondre à l'ensemble de l'enquête vous est demandé en fin de questionnaire. Cette question est facultative.



PARTIE A - RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les informations demandées sont relatives à l'établissement pour l'exercice 2023.

► Rémunérations de l'établissement en 2023

A.0.1 Quelle est la masse salariale brute totale versée aux salariés de votre établissement (base brute dé plafonnée de sécurité sociale) ?
Total des rémunérations brutes – salaires, heures supplémentaires, primes, indemnités diverses, avantages en nature... – ayant servi de base au calcul des cotisations de sécurité sociale (cf. notice)

► Cotisations patronales de sécurité sociale et de prévoyance dues pour 2023 (poste 645 du PCG)

A.1.1 Quel est le montant des cotisations patronales de sécurité sociale versé aux branches **maladie, chômage, AT/MP, vieillesse** (hors complémentaire) et **allocations familiales** ?

Montants nets de toute exonération (poste 6451 et 6454)

Indiquer ici les cotisations patronales versées à l'Urssaf ou à d'autres caisses de sécurité sociale pour la couverture maladie (y compris maternité, invalidité, décès et CSA), le chômage (y compris AGS), les AT/MP, la famille et la vieillesse (sans complémentaire) (cf. notice)

Ne pas inclure les cotisations Fnal, le forfait social, le versement mobilité transport ni la contribution au dialogue social

A.1.2 Quel est le montant des cotisations versé aux **mutuelles** ? (poste 6452)

A.1.3 Quels sont les montants de forfait social versés ? (au sein du poste 645)

A.1.4 Quel est le montant des cotisations versé aux **caisses de retraites** (poste 6453), **régimes de retraite complémentaire** – AGIRC-ARRCO, (CET, CEG et Apec incluses) et **régimes spéciaux de retraite** – SNCF retraite et prévoyance, RATP, Banque de France, SEITA, Théâtres Nationaux, CRM, FSPOEIE ?

A.1.5 Quel est le montant des cotisations versé aux **institutions de prévoyance** et autres organismes sociaux (poste 6458) **HORS** caisses de congés payés du BTP, des transports et du spectacle ?

A.1.6 TOTAL des cotisations patronales de sécurité sociale et de prévoyance (somme des lignes A.1.1 à A.1.5)

► Aides et subventions obtenues pour l'emploi de salariés

A.2.1 Quel est le montant des **aides et subventions** dont vous avez bénéficié pour l'emploi de salariés ?

Aide à l'emploi de jeunes, à l'embauche de demandeurs d'emploi, aide unique pour l'embauche d'un apprenti, d'un travailleur handicapé, etc.

Ne pas inclure les exonérations de cotisations sociales dont vous avez pu bénéficier

► Taxes et versements assimilés pour l'apprentissage, la formation et la construction au titre de 2023

Pour les questions A.3.1 à A.3.4 ci-dessous :

Si les montants ne sont pas connus au niveau de l'établissement (étab) vous pouvez indiquer le montant déclaré pour l'entreprise (ent).

Préciser le niveau de réponse :

Etab. Ent.

A.3.1 Quel est le montant versé de **taxe d'apprentissage et de Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)** ? (poste 6312 et/ou 6335)

A.3.2 Quel est le **montant total (hors taxes) versé pour la formation professionnelle continue** ? (yc. 1 % CPF-CDD ; postes 6313 et 6333)

A.3.3 Quel est le **montant des autres dépenses (hors taxes) de formation professionnelle continue**, hors rémunération de vos salariés, versé directement par l'entreprise ? (yc. gestion interne du Compte Personnel de Formation (CPF), net de subvention, cf. notice)

A.3.4 Quel montant de **participation à l'effort de construction (PEEC)** avez-vous versé (postes 6334 et 6314, imprimé fiscal n°2485) ?

► Autres impôts, taxes et versements assimilés pour l'année 2023

Pour les questions A.4.1 à A.4.3 ci-dessous :

Si les montants ne sont pas connus au niveau de l'établissement (étab) vous pouvez indiquer le montant déclaré pour l'entreprise (ent).

Préciser le niveau de réponse :

Etab.

Ent.

A.4.1 Quel montant avez-vous versé au titre du **versement mobilité transport** (poste 6331) et des cotisations au **Fonds national d'aide au logement** (Fnal) (poste 6332) ?

A.4.2 Quel montant avez-vous versé au titre de la **taxe sur les salaires** (pour les employeurs non assujettis à la TVA uniquement) ? (poste 6311, imprimés fiscaux n°2501 et ligne n°17 M de l'imprimé fiscal n°2502)

A.4.3 Quel montant avez-vous versé au titre de la **contribution pour défaut d'emploi des travailleurs handicapés** (contribution Agefiph) ? (DOETH, case P du cerfa 11391 ou de la déclaration en ligne)

PARTIE B - COMPLÉMENTS SOCIAUX ET INDEMNITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

► Dépenses sociales versées par l'établissement

B.1.1 Quel montant de participation patronale avez-vous versé au titre du financement des **chèques-restaurants**, -vacances, -lire, -emploi service universel... ?

B.1.2 Quel montant avez-vous versé aux **comités d'établissement et d'entreprise**, aux comités d'hygiène et de sécurité, aux autres œuvres sociales ? (cantine, arbre de Noël, colonies de vacances, crèches...)

B.1.3 Quel montant avez-vous versé à la **Médecine du travail** (service médical d'entreprise...) et pour les **autres dépenses sociales** (prime de mariage, de naissance...) de l'employeur ?

► Frais de transport domicile-travail

B.2.1 Quels sont les frais de **transport domicile-travail** versés ? (remboursement de l'abonnement aux transports publics, chèque-transport, indemnités kilométriques...)

► Licenciements, ruptures du contrat de travail, départs à la retraite ou préretraite survenus en 2023

B.3.1 Quel montant avez-vous versé au titre des **indemnités de licenciement** ou de rupture conventionnelle (*légales / conventionnelles*), indemnités transactionnelles, indemnités compensatrices de préavis non effectué ? (ne pas inclure l'indemnité de fin de contrat à échéance pour les CDD)

B.3.2 Quel montant avez-vous versé au titre des **indemnités de retraite** ou des allocations de préretraite ? (*indemnités de mise à la retraite, de fin de carrière, indemnités de départ volontaire à la retraite dans un plan de sauvegarde...*)

► Indemnisation des arrêts maladie et des congés maternité/paternité en 2023

B.4.1 Quel est le total des **indemnités** versées aux salariés pour les **arrêts maladie**, les accidents du travail et maladie professionnelle et les **congés maternité ou paternité** ? (y compris **complément de rémunération** et IJSS si elles ont été avancées aux salariés)

B.4.2 Avez-vous avancé aux salariés le montant des indemnités journalières de sécurité sociale (*subrogation*) ?

Oui

Non

B.4.3 Si **Oui**, quel montant de remboursements avez-vous reçu des organismes de sécurité sociale au titre de l'exercice 2023 ?

► Indemnisation du chômage partiel en 2023

B.5.1 Avez-vous eu **recours au chômage partiel en 2023** ? (si Non, passer directement à la question B.6.1)

Oui

Non

B.5.2 Quel est le montant des **remboursements reçus** au titre du **chômage partiel pour l'exercice 2023** ? (*remboursement des allocations d'aide publique et des indemnités conventionnelles ou complémentaires le cas échéant*)

► Frais externes de recrutement de personnel (poste 6284)

B.6.1 Quel montant (hors taxes) avez-vous versé à des entreprises de recrutement de personnel ou pour des annonces d'emploi ?

PARTIE C – TEMPS NÉCESSAIRE AU REMPLISSAGE DES QUESTIONNAIRES

C.1.1 Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage des questionnaires) ?

h min

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Nom Prénom

5 premiers chiffres du n° Sécurité Sociale :

Identifiant salarié Insee (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

SIRET de l'établissement employeur (Ne surtout pas rayer ni effacer) :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1^{er} janvier 2023, cochez cette case et retournez le questionnaire sans le remplir.

A. Quelles sont les rémunérations du salarié en 2023 ?

Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement

1	Rémunération brute annuelle totale dé plafonnée (base brute de sécurité sociale)	€
Dont 1.1	Rémunération des heures supplémentaires et/ou complémentaires en 2023 (indiquer uniquement celles non prévues dans le contrat de travail, cf. notice)	€
Dont 1.2	Total des primes et compléments de salaire (soumis à cotisations de sécurité sociale)	€
1.2.1	Avantages en nature	€
1.2.2	Primes d'ancienneté	€
1.2.3	Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, équipes alternantes, nuit, astreintes, pénibilité, risque, etc.)	€
1.2.4	Primes liées aux performances individuelles	€
1.2.5	Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier	€
1.2.6	Autres primes versées de façon mensuelle	€
1.2.7	Autres primes versées de façon non mensuelle (prime de précarité, 13 ^e mois, indemnité de départ volontaire en retraite, prime de rachat de CET, indemnité de congés payés, etc.)	€
2	Sommes attribuées au titre de l'épargne salariale versée en 2023 (intéressement, participation, abondement de l'employeur aux PEE, PEI, PEG, Perco ou PER collectifs)	€
3	Autres éléments de rémunération non soumis à cotisations de sécurité sociale, hors IJSS, IJC, hors chômage partiel : prime PPV, de télétravail, indemnités de licenciement, mise à la retraite, etc.	€

B. Quel est le temps travaillé par le salarié en 2023 ?

4 Le salarié a-t-il été présent dans l'établissement toute l'année ? oui non

5 S'il n'est pas soumis au régime du forfait en jours, quel est son total d'heures rémunérées en 2023 ?
Y compris absences rémunérées (congés annuels...), hors congés maladie et hors absences non rémunérées, cf. notice

Dont 5.1 Heures supplémentaires et / ou complémentaires rémunérées en 2023 (indiquer uniquement celles non prévues dans le contrat de travail, cf. notice)

6 S'il est au forfait jour, quelle est la durée du forfait indiquée dans le contrat de travail pour une année entière ?

→ Sur sa plus longue période d'emploi sans changement et que le salarié soit au forfait ou non :

7 Quelle est la durée hebdomadaire qu'il pratique habituellement (en cas de cycle, de modulation ou pour les salariés au forfait jour, renseignez la durée moyenne) ?

8 Quel est le nombre de jours travaillés habituellement par semaine ?

Congés et absences du salarié :

9 Combien de jours fériés le salarié a-t-il travaillé en 2023 ? Mettre 0 si aucun jour férié travaillé

Mettre 0 si non concerné

Sur l'ensemble de l'année 2023, quels ont été les congés et absences du salarié (hors repos compensateur, hors chômage partiel et hors jours fériés chômés) ?

10 Jours de congés payés, y compris RTT, effectivement pris par le salarié en 2023 (y compris CET)

Dont 10.1 Jours de RTT effectivement pris par le salarié en 2023

11 Arrêts maladie, accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP)

12 Congés maternité / paternité

13 Autres absences (ponts accordés, grèves, congé parental, etc.)

14 Le salarié bénéficie-t-il d'un Compte Épargne Temps (CET) ? oui non

14.1 S'il bénéficie d'un CET : Jours pris en 2023 provenant du CET

14.2 S'il bénéficie d'un CET : Jours versés au CET au titre de 2023